

original



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ariège

Division des Personnels Enseignants et des Moyens
DIPEM
FM/GG n° 21-164

Le Recteur,

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L211-1, R235-1 à R235-11
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux Comités Techniques dans les administrations et établissements publics,
Vu le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2021 portant composition du Conseil Départemental de l'Education nationale,
Après consultation :
du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) réuni le 8 septembre 2021,
du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) réuni le 9 septembre 2021,

ARRETE

Les mesures de rentrée 2021, relatives à la répartition des emplois d'enseignement du premier degré dans le département de l'Ariège sont les suivantes :

Article 1 – Implantation d'emploi :

Brigade de remplacement départementale	1 emploi
--	----------

Article 2 – Décharge de direction provisoire

Ecole élémentaire de Mazères	0.25 emploi
------------------------------	-------------

Article 3 – Autres mesures provisoires :

Utilisation d'un demi-poste de maître E vacant pour une mission départementale d'appui à la scolarisation	0.50 emploi
---	-------------

Foix, le 10 septembre 2021,
Pour la Recteur par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique,
Des services de l'Education nationale,

Laurent Fichet